

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du mardi 20 septembre 2022</b> L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 12 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe MASSARD.
<b>Présents :</b> 12	
<b>Votants:</b> 14	<b>Sont présents:</b> Philippe MASSARD, Jean-Marie LEBLANC, Flavien CORMIER, Yohann PAYS, Karine RIVIER, Sébastien ERB, Sylvie ANTUNES, Cécile CORBIER, François BELDA, Sandrine DURAND, Françoise DUVEAU, Françoise DE VOS <b>Représentés:</b> Frédéric JACQUET, François SIRVENTE <b>Excuses:</b> Thomas FREMONT <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Karine RIVIER

---

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du 07 juin 2022 qui est approuvé par l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

- **SYNTHESE DE L'AUDIT ENERGETIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénover le bâtiment scolaire, ancien presbytère, évoqué lors de la réunion du 19 octobre 2021. A la suite du rendez-vous avec l'ADAC, il avait été préconisé de demander un audit énergétique par un bureau d'étude. Le cabinet Baticonsult Ingénierie avait été retenu pour cette étude. La synthèse de cet audit a été rendue le 21 juillet dernier en présence d'un chargé de mission de l'ALEC spécialiste des énergie renouvelable (EnR). Monsieur le Maire présente l'analyse et les quatre préconisations initiales, scénarios et coûts des travaux proposés, plus la variante du scénario 2 permettant d'avoir le plus de subventions et un excellent résultat. Celui qui a retenu le plus d'attention permettrait un gain d'énergie de 43 % préconisant l'isolation des murs extérieurs et intérieurs, le changement de VMC avec un double flux, la modification de l'éclairage par du LED, l'isolation des plafonds et le remplacement des menuiseries comprenant une porte et quatre fenêtres.

La prochaine étape de ce projet est un rendez-vous avec une personne de l'ADAC spécialiste en finances publiques pour l'analyser les perspectives financières.

Le changement du système de chauffage sera envisagé ultérieurement avec l'aide de l'ALEC pour tous les bâtiments communaux (géothermie ou chaufferie), certainement en 2024/2025.

- **MISE EN PLACE D'UN RESEAU WIFI TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que lors des différents rendez-vous avec le Syndicat Val de Loire Numérique pour la fibre, un spécialiste du déploiement et l'exploitation de réseau Wifi Tourisme avait proposé une analyse de faisabilité. En juin dernier, des membres du Syndicat accompagnés de la Société SOGETREL ont donc proposé trois emplacements pour la pose de bornes d'acheminement du Wifi. Monsieur le Maire expose que le financement de ces installations est pris en charge et il reste à la Commune la maintenance au prix de 103.52 € HT par borne et par an.

Il indique qu'il est important de permettre aux touristes et administrés qu'une continuité soit faite sur le territoire de la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal ont voté POUR (12 voix contre 2 « contre ») l'installation de deux bornes : une sur la façade de la Mairie et la seconde sur celle de l'école côté Loire.

- **DECISIONS BUDGETAIRES - TARIFICATION POUR LA LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE PAR LA SOCIETE RESTORIA - DEL 2022 015**

Les Communes de LIGNIERES-DE-TOURAINES et LA CHAPELLE AUX NAUX font appel à la Société RESTORIA pour la livraison des repas en liaison froide aux restaurants scolaires.

L'augmentation annuelle, basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation, est cette année de 2.82 %.

Considérant la crise sanitaire et économique actuelle exceptionnelle, il est proposé de réaliser un avenant d'un an avec une augmentation de 6 %.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,  
- accepte l'augmentation exceptionnelle de 6 % des tarifs de la livraison des repas en liaison froide aux restaurants scolaires en accord avec la Commune de LIGNIERES-DE-TOURAINES ;  
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à cette décision pour une durée d'un an du 1er septembre 2022 au 07 juillet 2023.

- **DECISIONS BUDGETAIRES - RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS 2022-2023 -DEL 2022 016**

Il est rappelé au Conseil Municipal les tarifs des repas pratiqués en 2021-2022 de 3.80 €.

Il est souligné qu'il convient d'appliquer une revalorisation des prix de repas afin de ne pas augmenter les charges financières des Communes.

Considérant la crise sanitaire et économique actuelle, le prestataire de livraison des repas en liaison froide applique une augmentation de 6 % pour l'année scolaire 2022-2023 (augmentation de 0.793 % l'an passé).

Considérant le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, et en accord avec la Commune de LIGNIERES-DE-TOURAINES de pratiquer les mêmes tarifs pour le RPI.

Par conséquent, le Conseil Municipal DECIDE

- d'augmenter de 3 % les tarifs des repas enfants du restaurant scolaire fixant ainsi le prix du repas enfant à 3.90 € arrondi au dixième (contre 3.80 € pour 2021-2022),

- d'augmenter de 3 % les tarifs des repas adultes à 6.10 € arrondi au dixième (contre 5.90 € pour 2021-2022).

Ces tarifs seront appliqués à compter de la facturation de septembre 2022 soit début octobre 2022.

- **DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES :**

Des crédits supplémentaires ont été votés afin de régler le remboursement de la taxe d'aménagement et les amortissements.

- **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023**

Dans le cadre de la simplification comptable, il est demandé au Conseil Municipal de voter pour l'adopter le changement de la nomenclature budgétaire et comptable M14 en M57 par anticipation au 1er janvier 2023.

- **DESIGNATION CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »**

Lors de son flash « Info » du 14 septembre dernier, la Préfecture a demandé de désigner un correspondant « Incendie et Secours ». Monsieur le Maire propose de nommer M. Frédéric JACQUET avec son accord préalable à ce titre. Le Conseil Municipal accepte cette nomination.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Colis de Noël**

La Commission des Affaires Sociales se réunira le lundi 10 octobre prochain pour le choix du colis de Noël 2022.

- **Salons de Maires de France et d'Indre-et-Loire**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le salon des Maires de France aura lieu du 22 au 24 novembre prochain et celui des Maires d'Indre-et-Loire, le 07 décembre 2022.

- **Economie d'énergie**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de réfléchir sur les différentes possibilités de faire des économies d'énergie d'ici la prochaine réunion (éclairage public et des bâtiments communaux, chauffage, ...). Il est d'ores-et-déjà envisagé de modifier l'éclairage public en l'allumant à 7H le matin et l'éteignant à 21H le soir.

- **Electrification de la cloche de l'église et rénovation du clocher**

A la suite du sondage auprès des habitants proche de l'église, quelques personnes ont fait part de leur souhait que la cloche ne sonne qu'à partir de 8 heures la semaine puis 9 h le week-end et pas après 20 heures. Le Conseil Municipal consent que l'horaire de départ soit respecté mais propose que ce soit 21 heures la semaine et 20 heures le week-end.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Colis de Noël**

La Commission des Affaires Sociales se réunira le lundi 10 octobre prochain pour le choix du colis de Noël 2022.

- **Salons de Maires de France et d'Indre-et-Loire**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le salon des Maires de France aura lieu du 22 au 24 novembre prochain et celui des Maires d'Indre-et-Loire, le 07 décembre 2022.

- **Repas annuel du Conseil Municipal**

Le repas annuel du Conseil Municipal ayant été reporté, la date du Vendredi 04 novembre 2022 a été retenue ainsi qu'une visite du château de Langeais à 18 heures.

- **Economie d'énergie**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de réfléchir sur les différentes possibilités de faire des économies d'énergie d'ici la prochaine réunion (éclairage public et des bâtiments communaux, chauffage, ...). Il est d'ores-et-déjà envisagé de modifier l'éclairage public en l'allumant à 7H le matin et l'éteignant à 21H le soir.

- **Electrification de la cloche de l'église et rénovation du clocher**

A la suite du sondage auprès des habitants proche de l'église, quelques personnes ont fait part de leur souhait que la cloche ne sonne qu'à partir de 8 heures la semaine puis 9 h le week-end et pas après 20 heures. Le Conseil Municipal consent que l'horaire de départ soit respecté mais propose que ce soit 21 heures la semaine et 20 heures le week-end.

- **Questions diverses des Membres du Conseil**

Il est demandé qu'en est-il de la visite d'une personne de la DDT Fluviale pour la descente de Maudience. Monsieur le Maire propose de préparer un dossier complet pour Monsieur le Président du Conseil Départemental afin qu'une solution soit trouvée.

Une balise a été enlevée au carrefour de la route de Lignièrès en face de la rue des Blanchetièrès ne permettant plus de visualiser l'entrée de cette rue. Son remplacement va être demandé au Conseil Départemental en charge de la RD57.

Fin de la séance, 23 h 10.

Le Maire,



Le Secrétaire,

### **- Questions diverses des Membres du Conseil**

Il est demandé qu'en est-il de la visite d'une personne de la DDT Fluviale pour la descente de Maudience. Monsieur le Maire propose de préparer un dossier complet pour Monsieur le Président du Conseil Départemental afin qu'une solution soit trouvée.

Une balise a été enlevée au carrefour de la route de Lignières en face de la rue des Blanchetières ne permettant plus de visualiser l'entrée de cette rue. Son remplacement va être demandé au Conseil Départemental en charge de la RD57.

Fin de la séance, 23 h 10.

Le Maire,



Le Secrétaire,

